

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT 209-19 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MRC ROBERT-CLICHE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION LORSQUE LE MOYEN DE SÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET », lequel a été adopté par le CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE » le 18 décembre 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 21^e jour de janvier, deux mille vingt.



Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier